

1. Identification

| | | |
|---|---|-------------------|
| Identificateur de produit | Aprehend® | PCP: 33745 |
| Autres moyens d'identification | Aucune. | |
| Usage recommandé | Insecticide | |
| Restrictions d'utilisation | Lire l'étiquette approuvée, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire | |
| Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur | | |
| Fabricant | | |
| Nom de la société | ConidioTec LLC | |
| Adresse | 2440 Earlstown Road, Suite 600 Centre Hall, Pa 16828 États-Unis | |
| Téléphone | 1-800-891-8610 | |
| Site Web | www.aprehend.com | |
| Courriel | Pas disponible. | |
| Numéro de téléphone d'urgence | 1-800-891-8610 (8am-5pm) | |
| Fournisseur | Voir ci-dessus | |

2. Identification des dangers

| | | |
|---------------------------------|-------------------------|-------------|
| Dangers physiques | Liquides inflammables | Catégorie 4 |
| Dangers pour la santé | Sensibilisation cutanée | Catégorie 1 |
| | Danger par aspiration | Catégorie 1 |
| Dangers environnementaux | Non classé. | |

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mention de danger

Liquide combustible. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseil de prudence

Prévention

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Porter des gants, vêtements de protection, équipement de protection des yeux et du visage. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Intervention

En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié. EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Obtenir des soins médicaux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information).

Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder sous clef.

Élimination

Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Autres dangers

Aucun(e) connu(e).

Renseignements supplémentaires

Exempt - Produit Enregistré - (LPA 33745).
Classement conformément au règlement du SIMDUT de Canada 2015.
Ce produit n'est pas assujettie à la Loi sur les produits dangereux, PARTIE II (Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (j); ANNEXE 1(Non-application de la partie II).

La exclusion de la partie II applique à sur la vente ou l'importation de toute chose mentionnée à l'annexe I. L'annexe I comprend Produits antiparasitaires au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur les produits antiparasitaires, Explosifs au sens de l'article 2 de la Loi sur les explosifs, Cosmétiques, instruments, drogues ou aliments, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, Produits de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation et Bois ou produits en bois.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

| Dénomination chimique | Nom commun et synonymes | Numéro d'enregistrement CAS | % |
|---|-------------------------|-----------------------------|-------------|
| Beauveria bassiana souche GHA | | Sans objet | 1-5* |
| Distillats légers (pétrole), hydrotraités | | Propriétaire | Proprietary |
| Huile minérale | | Propriétaire | Proprietary |

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition Une ou plusieurs des composants ne seront pas divulgués comme propriétaire.

4. Premiers soins

| | |
|---|---|
| Inhalation | S'il est inhalé: Déplacer la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, composez le 911 ou une ambulance, puis donner la respiration artificielle, préférence bouche-à-bouche si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour plus amples conseils de traitement. |
| Peau | En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. |
| Yeux | En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. |
| Ingestion | En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. |
| Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés | L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Maux de tête. Nausée, vomissements. Diarrhée. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatitis. Éruption. |
| Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire | Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Les symptômes peuvent être différés. Ce produit contient des distillats de pétrole. NE PAS INDUIRE PROVOQUER LE VOMISSEMENT. Le vomissement peut causer la pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes. |
| Informations générales | En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. |

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

| | |
|--|--|
| Moyens d'extinction appropriés | Brouillard d'eau. Mousse antialcool. Poudre chimique. Dioxyde de carbone. |
| Méthodes d'extinction inappropriées | Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie. |
| Risques spécifiques provenant des produits chimiques | Ce produit est combustible et son chauffage peut générer des vapeurs qui peuvent former des mélanges vapeurs/air explosifs. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. |
| Produits dangereux résultant de la combustion | Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. |
| Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers | Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. |

| | |
|--|---|
| Équipement/directives de lutte contre les incendies | En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Refroidir les récipients exposés à la chaleur avec de l'eau et les retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait courir aucun risque. |
| Méthodes particulières d'intervention | Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause. |
| Risques d'incendie généraux | Liquide combustible. |

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

| | |
|--|---|
| Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence | Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. |
| Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage | Utiliser une pulvérisation d'eau pour réduire les vapeurs ou pour détourner la direction du nuage de vapeurs. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Déversements peu importants : Absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS. |
| Précautions pour la protection de l'environnement | Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques. |

7. Manutention et stockage

| | |
|--|--|
| Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention | Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Éviter une exposition prolongée. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver soigneusement après manipulation. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. NE PAS appliquer en présence des personnes ou des animaux de compagnie. NE PAS permettre aux personnes ou aux animaux de compagnie d'entrer dans les zones traitées jusqu'à ce que la pulvérisation soit sèche. Après l'application, aérer les zones traitées en ouvrant les fenêtres et les portes ou en utilisant un échangeur d'air ou un système de ventilation dont la mise en marche a été vérifiée. Au besoin, utiliser des ventilateurs pour faciliter la circulation d'air. EMPÊCHER le traitement de s'égoutter ou dériver vers des surfaces non ciblées, y compris sur des meubles ou des meubles rembourrés où un contact prolongé avec les humains ou les animaux de compagnie se produira. Tout résidu du traitement doit être retiré par l'opérateur. NE PAS appliquer aux surfaces qui peuvent entrer en contact avec des aliments pour humains ou pour animaux. Recouvrir ou retirer tout aliments pour humains ou pour animaux. Recouvrir toutes les surfaces de traitement, l'équipement et les ustensiles alimentaires pour humains ou pour animaux ou les laver soigneusement après le traitement. Ne pas appliquer sur des surfaces chaudes (plus de 40°C). Ne pas traiter aux sorties ou de raccords électriques. Ne pas appliquer sur les sols nus - Risque de glissade. |
| Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités | Garder sous clef. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients bien fermés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Tenir hors de portée des enfants. Conserver dans un endroit frais et sec, hors de la lumière directe du soleil. Ce produit devrait être utilisé dans les 12 mois suivant la date de manufacture lorsqu'entreposé à des températures jusqu'à 25°C. Ne pas entreposer ce produit temporairement dans un endroit chaud tel un véhicule. Une glacière avec un sac de glace est recommandé au-dessus de 27°C. Afin d'éviter la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale. |

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

| Composants | Type | Valeur | Forme |
|-----------------------------------|------|---------------------|---------------------|
| Huile minérale (CAS Propriétaire) | MPT | 5 mg/m ³ | Fraction inhalable. |

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

| Composants | Type | Valeur | Forme |
|--|------|-----------------------|-------------|
| Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS Propriétaire) | MPT | 200 mg/m ³ | Vapeur. |
| Huile minérale (CAS Propriétaire) | LECT | 10 mg/m ³ | Brouillard. |
| | MPT | 5 mg/m ³ | Brouillard. |

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Règlementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

| Composants | Type | Valeur | Forme |
|--|------|-----------------------|--------------|
| Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS Propriétaire) | MPT | 200 mg/m ³ | Non aérosol. |
| Huile minérale (CAS Propriétaire) | MPT | 1 mg/m ³ | Brouillard. |

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

| Composants | Type | Valeur | Forme |
|-----------------------------------|------|---------------------|---------------------|
| Huile minérale (CAS Propriétaire) | MPT | 5 mg/m ³ | Fraction inhalable. |

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

| Composants | Type | Valeur | Forme |
|-----------------------------------|------|----------------------|-------------|
| Huile minérale (CAS Propriétaire) | LECT | 10 mg/m ³ | Brouillard. |
| | MPT | 5 mg/m ³ | Brouillard. |

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

| Composants | Type | Valeur | Forme |
|--|------------|-----------------------|---------|
| Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS Propriétaire) | 15 minutes | 250 mg/m ³ | Vapeur. |
| | 8 heures | 200 mg/m ³ | Vapeur. |
| Huile minérale (CAS Propriétaire) | 15 minutes | 10 mg/m ³ | |
| | 8 heures | 5 mg/m ³ | |

Valeurs biologiques limites Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Directives au sujet de l'exposition

Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS Propriétaire) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS Propriétaire) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS Propriétaire) Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/ des yeux Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

| | |
|--|--|
| Protection de la peau | |
| Protection des mains | Porter des gants imperméables à l'eau. |
| Autre | Conformément aux directives de votre employeur. Porter des gants imperméables à l'eau, une chemise à manches longues, un pantalon long, des lunettes de protection étanches, des chaussures et chaussettes, ainsi qu'un masque respiratoire avec filtrage des particules, approuvée par le NIOSH muni d'un filtre N, R ou P lors de la manipulation, le mélange, le chargement, l'application et toutes activités de nettoyage et de réparation. |
| Protection respiratoire | Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2). |
| Dangers thermiques | Sans objet. |
| Considérations d'hygiène générale | Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. |

9. Propriétés physiques et chimiques

| | |
|---|---|
| Aspect | Liquide |
| État physique | Liquide. |
| Forme | Liquide. |
| Couleur | Pas disponible. |
| Odeur | Pas disponible. |
| Seuil de l'odeur | Pas disponible. |
| pH | Pas disponible. |
| Point de fusion et point de congélation | Pas disponible. |
| Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition | Pas disponible. |
| Point d'éclair | 91.0 °C (195.8 °F) Pensky-Martens coupelle fermée |
| Vitesse d'évaporation | Pas disponible. |
| Inflammabilité (solides et gaz) | Sans objet. |
| Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité | |
| Limites d'inflammabilité - inférieure (%) | Pas disponible. |
| Limites d'inflammabilité - supérieure (%) | Pas disponible. |
| Limite d'explosibilité - inférieure (%) | Pas disponible. |
| Limite d'explosibilité - supérieure (%) | Pas disponible. |
| Tension de vapeur | Pas disponible. |
| Densité de vapeur | Pas disponible. |
| Densité relative | 0.8027 @ 25°C |
| Solubilité | |
| Solubilité (eau) | Pas disponible. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | Pas disponible. |
| Température d'auto-inflammation | Pas disponible. |
| Température de décomposition | Pas disponible. |
| Viscosité | 6.076 mm ² /s (cSt) @ 25°C |
| Autres informations | |
| Propriétés explosives | Non explosif. |
| Propriétés comburantes | Non oxydant. |

10. Stabilité et réactivité

| | |
|--|---|
| Réactivité | Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport. |
| Stabilité chimique | La substance est stable dans des conditions normales. |
| Risque de réactions dangereuses | Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation. |
| Conditions à éviter | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. |
| Matériaux incompatibles | Agents comburants forts. |
| Produits de décomposition dangereux | Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. |

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

| | |
|-------------------|---|
| Inhalation | Toute inhalation prolongée peut être nocive. |
| Peau | Légèrement irritant pour la peau, d'après les données de test. Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Yeux | Non-irritant d'après les résultats des essais. |
| Ingestion | L'aspiration de gouttelettes du produit dans les poumons par ingestion ou vomissement peut provoquer une pneumonie chimique grave. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements. |

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Maux de tête. Nausée, vomissements. Diarrhée. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatitis. Éruption.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

| Produit | Espèces | Résultats d'épreuves |
|-------------------|--------------------------|-----------------------------|
| Aprehend® | PCP: 33745 (CAS Mélange) | |
| Aiguë | | |
| <i>Cutané</i> | | |
| DL50 | Rat | > 5000 mg/kg, Tested |
| <i>Inhalation</i> | | |
| CL50 | Rat | > 5.1 mg/l/4h, Tested |
| <i>Orale</i> | | |
| DL50 | Rat | > 5000 mg/kg, Tested |

| Composants | Espèces | Résultats d'épreuves |
|--|----------------|--|
| Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS Propriétaire) | | |
| Aiguë | | |
| <i>Cutané</i> | | |
| DL50 | Lapin | > 2000 mg/kg, ECHA > 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA |
| <i>Inhalation</i> | | |
| CL50 | chat Rat | > 6.4 mg/L, 6 heures, ECHA > 7.5 mg/L, 6 heures, ECHA > 5.3 mg/L, 4 heures, ECHA > 4.3 mg/L, 4 heures, ECHA > 0.1 mg/L, 8 heures, ECHA |
| <i>Orale</i> | | |
| DL50 | Rat | > 20000 mg/kg, ECHA |
| Huile minérale (CAS Propriétaire) | | |
| Aiguë | | |
| <i>Cutané</i> | | |
| DL50 | Lapin | > 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA |

| Composants | Espèces | Résultats d'épreuves |
|---|---|--|
| <i>Inhalation</i> CL50 | Rat | > 5.2 mg/L, 4 heures, ECHA > 5 mg/L, 4 heures, ECHA |
| <i>Orale</i> DL50 | Rat | > 5000 mg/kg, ECHA |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire. | |
| Minutes d'exposition | Pas disponible. | |
| Indice d'érythème | Pas disponible. | |
| Valeur d'un œdème | Pas disponible. | |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. | |
| Valeur de l'opacité de la cornée | Pas disponible. | |
| Valeur de la lésion de l'iris | Pas disponible. | |
| Valeur des rougeurs de la conjonctive | Pas disponible. | |
| Valeur d'un œdème de la conjonctive | Pas disponible. | |
| Jours de récupération | Pas disponible. | |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | | |
| Sensibilisation respiratoire | Pas un sensibilisant respiratoire. | |
| Sensibilisation cutanée | Peut provoquer une allergie cutanée. | |
| Mutagenicité sur les cellules germinales | Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique. | |
| Cancérogénicité | Voir ci-dessous. | |
| Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité | | |
| Huile minérale (CAS Propriétaire) | Volume 33, Supplement 7 - 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme. | |
| Toxicité pour la reproduction | On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement. | |
| Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique | Non classé. | |
| Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées | Non classé. | |
| Danger par aspiration | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. | |
| Effets chroniques | Toute inhalation prolongée peut être nocive. | |
| Autres informations | Pas disponible. | |

12. Données écologiques

| | |
|--------------------|--|
| Écotoxicité | Ce produit contient des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. |
|--------------------|--|

| Données écotoxicologiques | | | |
|--|---|--|----------------------|
| Composants | Espèces | | Résultats d'épreuves |
| Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS Propriétaire) | | | |
| Aquatique | | | |
| Poisson | CL50 | Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss) | 2.9 mg/L, 96 heures |
| Persistance et dégradation | Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange. | | |
| Potentiel de bioaccumulation | Aucune donnée disponible. | | |
| Mobilité dans le sol | Aucune donnée disponible. | | |
| Mobilité générale | Pas disponible. | | |
| Autres effets nocifs | On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète). | | |

13. Données sur l'élimination

| | |
|--|---|
| Instructions pour l'élimination | Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements. |
| Règlements locaux d'élimination | Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. |
| Code des déchets dangereux | Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge. |
| Déchets des résidus / produits non utilisés | Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination). |
| Emballages contaminés | Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. |

14. Informations relatives au transport

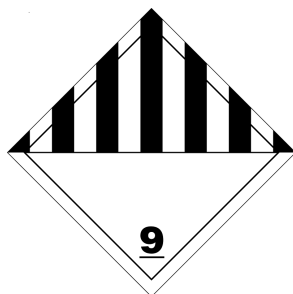
| | |
|--------------------|--|
| Généralités | Canada: Preuve de classification: Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous. |
|--------------------|--|

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

Requêtes fondamentales pour le transport:

| | |
|---|--|
| Numéro UN | UN3082 |
| Appellation réglementaire adéquate | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. |
| Nom technique | Distillats légers (pétrole), hydrotraités |
| Classe de danger | 9 |
| Groupe d'emballage | III |
| Polluant marin | Oui |
| Dispositions particulières | 16, 99 |

TMD



15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Exempt - Produit Enregistré - (LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES: NO D'HOMOLOGATION 33745).

Lire l'étiquette approuvée, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire.

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
SENSIBILISANT POTENTIEL
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION.

MISES EN GARDE : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut entraîner la sensibilisation. Éviter tout contact avec la peau et les vêtements. Éviter d'inhaler/respirer le brouillard de pulvérisation. Porter des gants imperméables à l'eau, une chemise à manches longues, un pantalon long, des lunettes de protection étanches, des chaussures et chaussettes, ainsi qu'un masque respiratoire avec filtrage des particules, approuvée par le NIOSH muni d'un filtre N, R ou P lors de la manipulation, le mélange, le chargement, l'application et toutes activités de nettoyage et de réparation. Bien se laver à l'eau et au savon après l'utilisation. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

NE PAS appliquer en présence des personnes ou des animaux de compagnie. NE PAS permettre aux personnes ou aux animaux de compagnie d'entrer dans les zones traitées jusqu'à ce que la pulvérisation soit sèche. Après l'application, aérer les zones traitées en ouvrant les fenêtres et les portes ou en utilisant un échangeur d'air ou un système de ventilation dont la mise en marche a été vérifiée. Au besoin, utiliser des ventilateurs pour faciliter la circulation d'air. EMPÊCHER le traitement de s'égoutter ou dériver vers des surfaces non ciblées, y compris sur des meubles ou des meubles rembourrés où un contact prolongé avec les humains ou les animaux de compagnie se produira. Tout résidu du traitement doit être retiré par l'applicateur. NE PAS appliquer aux surfaces qui peuvent entrer en contact avec des aliments pour humains ou pour animaux. Recouvrir ou retirer tout aliments pour humains ou pour animaux. Recouvrir toutes les surfaces de traitement, l'équipement et les ustensiles alimentaires pour humains ou pour animaux ou les laver soigneusement après le traitement. Ne pas appliquer sur des surfaces chaudes (plus de 40°C). Ne pas traiter aux sorties ou de raccords électriques. Ne pas appliquer sur les sols nus - Risque de glissade.

L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire.

COV de l'INRP du Canada et des exigences de rapports: rapports masse seuil/numéro d'identification

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS Propriétaire) 1 TONNES
Huile minérale (CAS Propriétaire) 1 TONNES

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Classification SIMDUT Exempt - Produit enregistré - (LPA 33745)

Inventaires

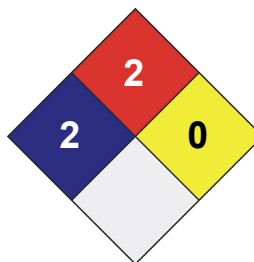
| Pays ou région | Nom de l'inventaire | En stock (Oui/Non)* |
|----------------|---------------------------------------|---------------------|
| Canada | Liste intérieure des substances (LIS) | Non |
| Canada | Liste extérieure des substances (LES) | Non |

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Autres informations

| LÉGENDE | |
|---------|---|
| Extrême | 4 |
| Grave | 3 |
| Modéré | 2 |
| Faible | 1 |
| Minimal | 0 |

| | | |
|-------------------------|---|---|
| Santé | * | 2 |
| Inflammabilité | | 2 |
| Danger physique | | 0 |
| Protection individuelle | | X |



Date de publication

05-Mai-2020

Date de la révision

05-Mai-2020

Version n°

01

Autres informations

Pour obtenir une FDS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité ont été écrits par Dell Tech Laboratories Ltd. (www.delltech.com) selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Préparée par

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021